

Toute fausse déclaration relative à la demande de confidentialité du compte de résultat constitue un faux et un usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues aux articles 441-1 et suivants du Code pénal.

Fait à LE CANNET,
Le 14 février 2025.

DocuSigned by:

B92495DAD7BE44D...

Bruno BAYEMI

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

BILAN - ACTIF

SAS A&S EXPERTISE

DocuSigned by:

Bruno BALLEM

B92495DAD7BE44D...

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

ACTIF

	Valeurs au 30/09/24		% de l'actif	Valeurs au 30/09/23		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes		
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles			79			68
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	16 697	16 533		164	1 477	
Fonds commercial (1)	1 640 337			1 640 337	1 640 337	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles			2			2
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	227 043	188 571		38 473	45 497	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)			1			1
Participations	34			34	34	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	15 275			15 275	15 320	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 899 387	205 104		1 694 283	81	1 702 665
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	2 998			2 998	2 852	
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances			10			16
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	252 021	50 178		201 843	351 882	
Autres créances (3)	981			981	24 081	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	158 763		8	158 763	315 764	13
Charges constatées d'avance (3)	22 652		1	22 652	9 452	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	437 415	50 178		387 237	19	704 031
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	2 336 802	255 282		2 081 519	100	2 406 696
(1) Dont droit au bail	30 000					30 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)						
(3) Dont à plus d'un an (brut)						

BILAN - PASSIF



SAS A&S EXPERTISE

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

PASSIF

	Valeurs au 30/09/24	% du passif	Valeurs au 30/09/23	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 220 000)	220 000	11	220 000	9
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		16		16
Réserve légale	22 000		22 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	309 563		359 175	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	146 215	7	309 783	13
SITUATION NETTE	697 778	34	910 958	38
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	697 778	34	910 958	38
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	38 917	2	183 005	8
Emprunts et dettes financières diverses (3)	14 979	1	76 754	3
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 173		9 129	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	72 567	3	49 199	2
Dettes fiscales et sociales	195 768	9	325 072	14
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	59 997	3	17 074	1
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	995 342	48	835 505	35
TOTAL DETTES	1 383 741	66	1 495 738	62
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	2 081 519	100	2 406 696	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

10 833

1 366 736

38 904

1 447 706

A & S EXPERTISE

**Société par actions simplifiée
au capital de 220 000 euros
Siège social : Le Canéopole Bât C
11-13 Chemin de l'Industrie,
06110 LE CANNET**

380 560 441 RCS CANNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 FEVRIER 2025
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 146 215 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	146 215 euros
------------------------	---------------

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 455 778 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2020 :

20 000,00 euros,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

262 627,00 euros,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 262 627,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2023 :

179 395,00 euros,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 179 395,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 février 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DocuSigned by:

B92495DAD7BE44D...

Certifié conforme

Le Président

Bruno BAYEMI

Désignation de l'entreprise SAS A&S EXPERTISE										Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	1 657 035	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		[]	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui		[]	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions		[]	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[]	Dont Composants	M3		KS		KT				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	183 945	KW		KX				
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	40 530	LC		LD	2 569			
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes					LK		LL		LM					
	TOTAL III					LN	224 474	LO		LP	2 569				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T				
		Autres participations					8U	34	8V		8W				
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S						
Prêts et autres immobilisations financières					1T	15 320	1U		1V						
TOTAL IV					LQ	15 354	LR		LS						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	1 896 863	ØH		ØJ	2 569			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
						1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	1 657 035	IX		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	183 945	MO			
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	43 099	MU			
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III						IY		NG		NH	227 043	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations						IØ		ØX		ØY	34	ØZ	
Autres titres immobilisés						II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	45	2F	15 275	2G			
TOTAL IV						I3		NJ	45	NK	15 309	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4		ØK	45	ØL	1 899 387	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A&S EXPERTISE					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 30/09/2024						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise

SAS A&S EXPERTISE

Néant

*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	15 221	PF	1 313	PG		PH	16 533
TOTAL I		RK	15 221	RM	1 313	RN		RO	16 533
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	144 658	QE	7 143	QF		QG	151 801
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	34 319	QM	2 451	QN		QO	36 770
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	178 977	QV	9 594	QW		QX	188 571
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	194 198	ØP	10 906	ØQ		ØR	205 104

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS A&S EXPERTISE						Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	58 551	6U	37 559	6V	45 932	6W	50 178	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	58 551	TY	37 559	TZ	45 932	UA	50 178	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	58 551	UB	37 559	UC	45 932	UD	50 178	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	37 559	UF	45 932					
		UG		UH						
		UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2057 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS A&S EXPERTISE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	15 275	UV		UW	15 275	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	60 214		60 214			
	Autres créances clients		UX	191 807		191 807			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	573		573			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	409		409			
	Charges constatées d'avance		VS	22 652		22 652			
TOTAUX			VT	290 929	VU	275 654	VV	15 275	
RENVUIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	38 917		28 084		10 833			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	72 567		72 567						
Personnel et comptes rattachés		8C	54 094		54 094						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	72 471		72 471						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	235		235						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	60 758		60 758						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 211		8 211						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	58 976		58 976						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	16 000		16 000						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	995 342		995 342						
TOTAUX			VY	1 377 569	VZ	1 366 736		10 833			
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	144 065	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise : SAS A&S EXPERTISE		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET ☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 30/09/2024		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	146 215
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						WF	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WG	
	Amendes et pénalités						WH	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						WI	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						WJ	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7	
Régimes particuliers / impositions antérieures	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)							
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *							
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)						SU		
Zones d'entreprises* (activité exonérée)						SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
TOTAL I						WR	194 954	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes particuliers / impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
	Régime des sociétés mères et des filiales * Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *							
	Majoration d'amortissement*							
	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)						K9	
	S.I.L.C. (art. 208C)						K3	
	Bassin d'emplois à redynamiser (art 44 duodecies)						IF	
Mesures d'incitation	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)						PP	
	Zones de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)						PC	
	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)						L2	
	J.E.I. (art.44 sexies A)						L5	
Zone de restructuration de la défense (44 tredecies)						PA		
Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)						XC		
Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)						PB		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)						X9	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)						YA	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)						YB	
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						YI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						YL	
	Créance dégagee par le report en arriere de deficit						ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
TOTAL II						XH		
III. RÉSULTAT FISCAL								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	194 954	
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l' IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	194 954	
						XO		

Désignation de l'entreprise <u>SAS A&S EXPERTISE</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	74 080
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise SAS A&S EXPERTISE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB		TOTAL II			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	309 783			ZD	309 563				
	Prélèvements sur les réserves	ØE	359 175			ZE	359 395				
						ZF					
	TOTAL I	ØF	668 958			ZH	668 958				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance							YT	246 844		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8			XQ	134 528		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	65 806		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	9 013		ST	260 019		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	707 196		
	- CFE, CVAE							YW	7 181		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	18 470		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD							YX	25 651		
I. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée							YY	477 934		
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	136 746		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2023)							ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%	
	- Numéro de centre agréé *				XP				- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0		
								ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		
					Plus-values à 19 %		JM		Imputations		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		
					Plus-values à 19 %		JP		Imputations		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A&S EXPERTISE</u>						Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨					
		Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩	(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
		Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A&S EXPERTISE		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒ *		
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine	Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
	N-9					
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.) ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre						
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

Désignation de l'entreprise : SAS A&S EXPERTISE

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

- ① Entreprises soumises à l'IS
② Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A&S EXPERTISE		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

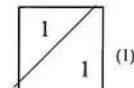
Désignation de l'entreprise : SAS A&S EXPERTISE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2023		et clos le : 30/09/2024	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	21
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 211 954
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	2 211 954
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	260
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	500
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	760
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	257 694
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	339 043
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	37 293
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	634 029
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 578 684
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	1 578 684
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaratic			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2024

N° SIRET 38056044100046

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A&S EXPERTISE

ADRESSE (voie) LE CANEPOLE C

CODE POSTAL 06110 VILLE LE CANNET

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2497
Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	3

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination VIA A&S
N° SIREN (si société établie en France) 908743495 % de détention 99,8800 Nb de parts ou actions 2 497,00
Adresse : N° 17 Voie Rue Roland Garros
Code Postal 30100 Commune ALES Pays France

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2024

N° SIRET : 38056044100046

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A&S EXPERTISE

ADRESSE (voie) LE CANEPOLE C

CODE POSTAL 06110

VILLE LE CANNET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SAS A&S EXPERTISE
Numéro de siret 38056044100046

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR
Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Désignations	Montant
SUCCESSION BOURLAKOF SUCCESSION BOURLAKOF	35 381
Total des produits à recevoir	35 381

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt PRET AZUREX - 3	2
OD Clôture Emprunt PRET TRAVAUX - 5	1
OD Clôture Emprunt PRET CLIENTELE LEROY - 4	10
SARL AXE FACTURE A RECEVOIR SARL AXE	3 435
CP 30/09/24 CP 30/09/24	54 094
CHARGES/CP 30/09/24 CHARGES/CP 30/09/24	19 986
SOLDE CFE 2024 SOLDE CFE 2024	2 672
OD Clôture Emprunt PRET AZUREX - 3	17
OD Clôture Emprunt PRET TRAVAUX - 5	7
OD Clôture Emprunt PRET CLIENTELE LEROY - 4	17
CHARGES A PAYER 30/9/24 CHARGES A PAYER 30/9/24	15 903
Total des charges à payer	96 143

Désignation de l'entreprise SAS A&S EXPERTISE
Numéro de siret 38056044100046

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
AVANCE RC 1/10/24-31/12/24 AVANCE ASSURAN			2 783		
CHARGES AVANCE 30/9/24 CHARGES AVANCE 3			19 868		
Total des charges constatées d'avance			22 652		

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SAS A&S EXPERTISE
Numéro de siret 38056044100046

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024
--

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES AVANCE 30/9/24 TRAVAUX EN COUR			995 342		
Total des produits constatés d'avance			995 342		